



# PUCES CREATIVES

**Dimanche 18 mai 2014**

**Salle des fêtes - 46500 Lavergne**

## Règlement

### **Article 1 : Objet**

L'association Padicrea organise des puces créatives le dimanche 18 mai à la salle des fêtes de Lavergne (46500) de 9h00 à 17h30.

### **Article 2 : Inscription**

**Cette manifestation est ouverte aux particuliers et professionnels du loisir créatif**

Les inscriptions se font soit

- par téléphone auprès de Virginie Lobry au 09-62-58-07-28 ou 06-84-05-07-28
- par mail à padicrea@gmail.com

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

### **Article 3 : Règlement de la participation**

L'intégralité de la participation financière doit obligatoirement être jointe à l'attestation pour inscription.

Le règlement est à établir à l'ordre de « Association Padicrea »

### **Article 4 : Annulation**

L'annulation par l'exposant ou son absence lors de la manifestation, entraîne la conservation de l'intégralité des sommes versées au titre de la participation à l'inscription, par l'association. Aucun remboursement ne sera effectué.

L'annulation par l'organisateur entraîne le remboursement des sommes versées au titre de la participation, à l'exposant, sans aucune indemnité.

### **Article 5 : Emplacements**

La salle comporte un rez-de-chaussée et un étage, merci de nous signaler tout handicap pour les escaliers.

Les emplacements vont être attribués au fur et à mesure des inscriptions, ils vous seront communiqués le jour de la manifestation.

**L'installation des stands pourra débuter dès 7h30, heure d'ouverture de la salle.** Tout emplacement inoccupé à 9h00 sera considéré comme vacant et pourra être réattribué sauf si l'organisateur est informé du retard de l'exposant.

L'emplacement est considéré en linéaire, sur une enfilade de tables si celles-ci vous sont fournies.

Dans le cas où le stand est apporté par vos soins, merci de nous donner une dimension arrondie au mètre supérieur (ex : table de 2,40m = 3m)

.Les emplacements extérieurs ne sont pas équipés.

Toute dégradation causée par l'exposant sera constatée, estimée et lui sera facturée.

L'organisateur pourra faire retirer sans recours, tout produit, document ou publicité ne correspondant pas à la nature de la manifestation.

#### **Article 6 : Règles commerciales et législatives**

L'exposant, qu'il soit particulier ou professionnel, s'engage soit, à ne vendre que du matériel en rapport avec le loisir créatif, soit à vendre un produit fini qu'il aura réalisé lui-même.

L'exposant professionnel est autorisé à faire des démonstrations de ses produits.

Chaque exposant est responsable de son stand. L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu responsable de vols, accidents dont pourrait être victime l'exposant sur son stand.

#### **Article 7 : Sécurité**

L'exposant s'engage à respecter les mesures de sécurité mises en place par l'organisateur.

Les accès, allées de circulation, issues de secours, seront laissées libres.

#### **Article 8 : Application du règlement**

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement.

L'exposant retournera : - L'attestation d'inscription lui correspondant (professionnel ou particulier) dont il conservera un exemplaire.

- La participation aux frais (voir tarifs article 10) à : LOBRY Virginie – Lacoste – 46500 Mayrinhac-lentour, chèque à l'ordre de « Association Padicréa »

L'exposant gardera ce présent règlement.

#### **Article 9 : Restauration**

Aucune restauration pour le déjeuner n'est incluse dans le tarif.

Sur place sera proposé à la vente : croissants, café, boissons, sandwiches.

**Merci de nous préciser lors de votre inscription si vous souhaitez commander un ou des sandwiches pour le déjeuner.**

#### **Article 10 : Tarifs des emplacements**

2 euros / m si table non fournie (apportée par vos soins)

3 euros / m si table fournie (tables en enfilade)

3 euros / 2m en extérieur, table non fournie